



## Peuvent ils passer en pertes & profits ?

Par **FDiscuss**, le **26/06/2009** à **09:42**

Bonjour,

J'ai entendu dire, et lu sur certain Forum de discussion que certaines Organismes financiers ( Banques - Maisons de crédit ) passent en Pertes & Profits certaines de leurs vieilles créances impayées dans leur Bilan comptable ... que la plus part de leurs Prêts étaient déjà assurés contre les risques de " non paiement " ... et puis que ces vieux dossiers contentieux sont vendus à des Organismes de Recouvrement ...

C'est vrai ou faux ?

A qui m'adresser et comment faire pour obtenir les réponses ???

Vos réponses m'aideront à retrouver le moral et le courage de me battre ...

D'avance Merci.

Par **Berni F**, le **26/06/2009** à **10:34**

Bonjour,

mes études de comptabilité m'ont appris qu'une entreprise peut passer une créance en perte si elle a des raisons de penser que la créance ne pourra pas être recouvrée.

je sais aussi qu'il est possible d'assurer une créance et imagine que sa vente doit aussi être

possible, mais je ne suis pas sur de ce dernier point.

cordialement